

DÉCISION

**PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
EN MATIERE D'ORDONNANCEMENT ET DE COMPTABILITE GENERALE DE L'ETAT**

- Vu la loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
- vu le code de l'environnement en son article L121-6,
- vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique
- vu l'arrêté du 6 juin 2016 détachant Monsieur Eric Christy, adjoint administratif de première classe, auprès de la CNDP,

DÉCIDE :

Article 1 :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Eric CHRISTY, adjoint administratif de première classe, à effet de valider, de façon électronique dans le progiciel comptable intégré Chorus, pour le programme 217-25 et dans la limite des attributions de la CNDP, l'engagement, la certification de service fait et les demandes de paiement y compris pour la reconstitution de la régie d'avance.

Article 2 :

La présente décision sera publiée sur le site de la CNDP.

Fait à paris, le 30/11/2016

Le Président



Christian LEYRIT